

Realisez vos rêves
ROGER BRIANT

108-110, Route du Meuble - 35520 LA MÉZIÈRE - Tél. 02 99 13 13 70

www.villagecampingcars.com - accueil@loisirs-briant.com

TARIFS LOCATION 2019

MODELES	DUREE	PERIODE BLEUE	PERIODE ROUGE
Camping-cars : Profilés Capucines	Week-end	390€	Pas de location W-E
	1 semaine	790€	1 190€
	2 semaines	1 350€	2 020€
	3 semaines	1 830€	2 740€
	4 semaines	2 280€	3 450€
Fourgons	Week-end	390€	Pas de location W-E
	1 semaine	790€	1 190€
	2 semaines	1 350€	2 020€
	3 semaines	1 830€	2 740€
	4 semaines	2 280€	3 450€
Vans	Week-end	490€	Pas de location W-E
	1 semaine	890€	1 290€
	2 semaines	1 450€	2 120€
	3 semaines	1 930€	2 840€
	4 semaines	2 380€	3 550€

TARIFS TTC ✓ A la semaine : 2 500 km **inclus***

✓ Le Week End : 700 km* **inclus** (* 0,30€ du km supplémentaire)

Equipements Camping-cars et Fourgons :

Autoradio - GPS - Caméra de recul, porte vélos (4), panneau solaire 120 w.

PERIODE BLEUE : Hors vacances scolaires

PERIODE ROUGE : Vacances scolaires Zone B

Location à la Semaine : Départ à partir de 9 H 30 le Samedi au Vendredi 16 H

Location le Week-end : Départ à partir de 16 H le Vendredi au Lundi 10 H

2 chèques : Caution de : 3 000 € TTC - Franchise : 3 000 € TTC

Forfait nettoyage : 500 € TTC (si nettoyage complémentaire à la restitution)



L'acompte de réservation est de 30 %.
 Le solde est payable 30 jours avant le départ.
 Voir les conditions générales de location au verso.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

- Assurances

Le conducteur doit être âgé de plus de 21 ans et doit posséder le permis de conduire depuis plus de 3 ans. L'assurance de nos camping-cars est valable dans tous les pays d'Europe figurant sur la carte verte.

En cas de vol du véhicule, celui-ci sera couvert par l'assurance, sous réserve que les clés et les papiers nous soient remis au moment de la déclaration de vol. Une franchise de 3 000 Euros reste à la charge du locataire, ainsi que la caution de départ de 3 000 Euros. L'assurance Responsabilité Civile est incluse dans le tarif de location.

Toutes les conditions d'assurances sont nulles pour tout conducteur en état d'ivresse ou ayant fourni de fausses indications.

- Dommages à l'extérieur du véhicule

Le véhicule est garanti pour les dégâts extérieurs qui lui sont occasionnés. Une franchise de 3 000 Euros reste à la charge du locataire sauf en cas d'accident avec un tiers responsable identifié. Sont exclus et restent dans tous les cas à la charge du locataire, la réparation des dommages causés aux parties hautes (toit et capucine) ainsi que le vol de tous accessoires faisant partie ou pouvant faire partie du véhicule (antenne radio, pneumatiques, porte-vélos, GPS, etc...).

- Dommages à l'intérieur du véhicule

Tous les dégâts à l'intérieur du véhicule, ainsi que les vols d'accessoires (autoradio par exemple), objets et effets personnels ne seront pas pris en charge par l'assurance.

- Sinistres

En cas de sinistre, le locataire doit aviser le loueur immédiatement par le moyen le plus rapide. Il ne peut en aucun cas abandonner le véhicule sur les lieux d'un sinistre sans accord du loueur.

- Obligation du loueur

Mise à disposition d'un véhicule dont l'entretien est complet, muni de tous ses accessoires et en parfait état de marche et de propreté.

- Obligation du locataire

- Le locataire prendra soin du véhicule, il l'utilisera en respectant les normes et conseils d'utilisation fournis verbalement ou par écrit par le loueur. Le locataire doit vérifier en permanence les niveaux d'huile et d'eau et est tenu de faire effectuer aux intervalles indiqués par le constructeur toutes les opérations d'entretien nécessaires au bon fonctionnement du véhicule. Les réparations éventuelles ne pourront être exécutées qu'après accord express de notre part et selon nos directives. Les pièces défectueuses remplacées et les factures acquittées devront être présentées. Elles seront remboursées dans la mesure où il ne s'agit pas d'une usure anormale ou d'une négligence. Le locataire devra restituer le véhicule avec un nettoyage intérieur et extérieur complet. Au retour si le nettoyage ou un complément de nettoyage doit être effectué par le loueur, le forfait nettoyage de 500 Euros sera dû par le client.

- État du véhicule

Lors de la prise en possession du véhicule, il sera procédé, en présence du locataire, à un état des lieux contradictoire et un inventaire de tout le matériel et accessoires. Tout manquant, détérioration ou casse sera facturé et réglé sur-le-champ par le locataire.

- Conditions de paiement

A la réservation du véhicule le locataire devra verser un acompte fixé au tarif. Le règlement intégral du solde de la location sera réglé 30 jours avant le départ.

Le jour de la livraison, le locataire versera une somme de 3 000 Euros pour la franchise et une somme de 3 000 Euros au titre de dépôt de garantie. Cette somme lui sera remboursée :

- Immédiatement lors de la restitution du véhicule, si aucun dommage à sa charge n'est constaté au vu de l'état des lieux.

- Lorsque le compte du loueur sera crédité de la somme correspondant au montant des dégâts imputables au locataire, en cas de paiement immédiat par ce dernier après réalisation de l'état des lieux.

- Annulation

En cas d'annulation de la location pour quelque cause que se soit, les sommes versées resteront acquises au loueur, à titre d'indemnités de débit, dans les conditions ci-dessous :

- De la réservation à 30 jours avant le départ, il sera remboursé 50 % du montant de l'acompte.

- Entre 30 jours et 10 jours avant le départ, il sera remboursé 50 % du montant versé.

- Moins de 10 jours avant le départ, il ne sera rien remboursé.

- Durée de la location

En toutes saisons, sauf accord particulier stipulé sur le contrat, les locations dites à la semaine s'effectuent du samedi 10 heures au vendredi 16 heures. Aucune prolongation de la location ne peut être effectuée sans l'accord du loueur, sous peine de s'exposer à des poursuites judiciaires pour détournement de véhicule ou abus de confiance. Dans le cas où le loueur n'aurait pas été avisé, le locataire encourt une pénalité égale au quadruple du prix journalier, pour toute nuit de retard, en sus du prix de la location. En cas de restitution du véhicule avant la date prévue aucun remboursement ne sera effectué.

- Responsabilité

Le locataire demeure seul responsable des amendes, contraventions et procès verbaux établis contre lui. En l'absence de conventions particulières la livraison et la restitution du véhicule s'effectuent au point de départ.

- Devis

Bon pour accord, La Mézière, le

Signature